

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la Convocation
11/03/2024

Date d'affichage
11/03/2024

OBJET
Marché de travaux
Centre Social J. Prévert
Avenant n° 1 :
Lot 9 Carrelage Faiences
Lot 10 Revêtement de sol

Séance du 19 Mars 2024 _____

L'an Deux Mil Vingt Quatre _____

Et le Dix Neuf Mars _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**

Présents : RAVET V. - PITTION V. - MILLET D. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BOURDONNAY C. - RHODET F. - MOREIRA J. - LADRE R.

Absents : C. ARMETTA - K. HASSOUN - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD -

Procuration est donnée par P. BARBERIS à M. FRATTER

Procuration est donnée par D. KILIC à V. RAVET

Procuration est donnée par Y. OZDEMIR à C. GUILLAUBEZ

Procuration est donnée par T. PERDRIX à B. VINCENT

Procuration est donnée par C. DE MATOS à C. NIOGRET

Procuration est donnée par M. BARBIER à D. MILLET

Secrétaire de Séance : F. RHODET

Rapporteur : Benoit VINCENT

-Vu la délibération du 31/05/2021 visée par la Sous-préfecture de NANTUA le 1^{ER} Juin 2021

-Vu l'acte d'engagement signé le 14/06/2021 entre la Commune de BELLIGNAT et l'entreprise BERRY carrelage pour un montant de **55 216 € HT** – Lot 9

-Vu l'acte d'engagement signé le 14/06/2021 entre la Commune de BELLIGNAT et l'entreprise PEROTTO pour un montant de **17 883.45 € HT** – Lot 10

Les travaux du Centre Social J. Prévert, partie ancienne, se terminent et il convient de souscrire les avenants nécessaires visant à matérialiser les modifications et suppléments effectués en cours d'exécution,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2194-1 du code de la commande publique, Il convient donc de délibérer pour 2 lots de la façon suivante :

Lot	Entreprise	Montant HT	Avenant	TOTAL
9	BERRY	55 216.00 €	4 300.00 €	59 516.00 €
10	PEROTTO	17 883.45 €	928.60 €	18 812.05 €

L'économie générale du marché n'étant en aucun cas remis en cause, Monsieur Benoit VINCENT propose, d'accepter les propositions d'avenant pour les montants précités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer ces avenants et toutes pièces se rattachant à ce dernier.

La Secrétaire de séance

F. RHODET



Suivent les signatures
(Pour copie conforme)
Le Maire,

V. RAVET

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20240319-D_2024_03_19_05-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024